

N/REF : 27/06/2024 8H55 C:263642 I:34877
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Jeudi 27/06/2024 a 8H55

IMMOBILIERE VICTOR HUGO

**6 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE PRIVILEGE
23 RUE LACHMANN
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 08 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 23 RUE LACHMANN - NIVEAU -1

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE LA FOSSE ASCENSEUR AU NIVEAU N-1 SUITE A
LA CRUE DE L'ISERE AVEC L'ENTREPRISE ACAF

Donneur d'ordre : M. TN TENEZE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/07/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE BATIMENT
POMPAGE D'ENVIRON 1 M3 D'EAU DANS LA CAGE ASCENSEUR AU NIVEAU N-1

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 05/07/24 a 12H22 M. TN TENEZE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	2	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 20,00%	53,07
TOTAL T.T.C.En EURO	318,42

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN